

Referenzen und Initialen

LTJ/SPS

Adresse (für Telex an Dritte)

Chiffriert Priorität Faktura Text erg. F.I.
 Ja Nein Norm. Dring. Flash

Absender: DIO Seite-Nr: 1

Empfängercode: Minewyor, Migeneve

Telex

à	RH	CHV	CA	GI	WR	GAT	ala
date	812						
visa	RH	WCP					chw
- 8 DEC. 1992							
réf.	L 818-55						

Sekretariatsrestrukturierung; Sitz der CDD

Fuer Ihre Mitteilung vom 3. Dezember danken wir Ihnen bestens. Sie finden in der Beilage unsere Sprachregelung zum Entscheid des Generalsekretaers.

Ihre Frage nach dem weiteren Vorgehen in dieser Angelegenheit koennen wir wie folgt beantworten:

- Wir akzeptieren den Entscheid des GS; er hat ihn in Ausuebung seiner Kompetenzen getroffen;
- Es steht uns somit - insbesondere als Nichtmitglied - nicht zu, ihn in Frage zu stellen oder zu versuchen, das Rad zurueckzudrehen. Zu allfaelligen entsprechenden Versuchen anderer Staaten wuerden wir keine Stellung nehmen; unser Angebot bleibt aber - fuer den uns kaum vorstellbaren Fall eines Gelingens solcher Versuche - bestehen;
- Falls die Konsultationen Razalis vom 9.12. trotz der juengsten Entwicklung durchgefuehrt werden, bitten wir Sie, sich an den Text, den Minister Leutert am 12.11. vor der G-77 verlesen hat, zu halten und - insbesondere was die Unterstuetzung von in Genf

Datum: 04.12.92
 Tel. intern: 35'02

Visum:



An: EDA
 Telegrammdienst
 3003 Bern

Referenzen und Initialen

Adresse (für Telex an Dritte)

Ort/Zeit

Priorität

Faktura

Texterg

F.i.

Absender

Seite-Nr

2

Ja Nein

Norm. Dring. Flash

Empfängercode

Empfängercode

Empfängercode

Empfängercode

Empfängercode

Empfängercode

nicht praesenten Staaten betrifft - im allgemeinen zu bleiben.

- Was den Tagungsort der CDD betrifft, bitten wir Sie, allfaellige Initiativen zugunsten Genfs, insbesondere fuer die erste Sitzung und alternierende Tagungen Genf/New York, zu unterstuetzen, nicht aber eigene Initiativen zu ergreifen.

Ihrer weiteren Berichterstattung sehen wir mit Interesse entgegen.

Mit freundlichen Gruessen

Nordmann

NNNN

Kopie an:

- DEH, Multilaterale Angelegenheiten
- BUWAL
- Mission Genf (per Fax)
- HO
- LTJ
- THA
- SRO

Datum

Visum

Tel. intern

Orientation pour la presse

Commission du Développement Durable

1. En décidant de réunir le secrétariat de l'ECOSOC à celui de la Commission du Développement Durable, de nommer à leur tête M. N. Desai et d'en fixer le siège à New York, le Secrétaire Général a agi dans l'exercice de ses compétences.
2. La Suisse observe cependant que l'Assemblée Générale demeure saisie de la question des suites institutionnelles du Sommet de Rio.
3. La Suisse avait défendu une conception différente du rôle et de l'organisation du secrétariat de la Commission du Développement Durable de celle qui a prévalu. Elle le voyait comme un organe à la fois plus autonome et plus technique qu'elle proposait d'accueillir à Genève. Elle était prête à couvrir partiellement ses frais de fonctionnement.
4. Le Secrétaire Général a opté pour un organe plus politique, intégré dans le secrétariat de l'ONU, lié à l'ECOSOC et en mesure d'imprimer à tout le système une ligne cohérente et dynamique en matière de développement durable. Parallèlement, il revitalise la mission de l'ECOSOC au coeur du dispositif du développement social et économique de l'ONU. Cette solution ne nuit pas à la mise en oeuvre des objectifs fixés à Rio et offre des garanties d'efficacité et de visibilité à l'action des Nations Unies en faveur de l'environnement et du développement durable. De ce fait, ces décisions sont compatibles avec les buts que poursuit la Suisse dans ces domaines.
5. La Suisse collaborera pleinement avec le nouveau secrétaire de la CDD et de l'ECOSOC. Comme on le sait, elle s'est livrée à une intense campagne en vue de promouvoir ses idées et son offre et a recueilli le soutien d'une majorité d'Etats. Non membre des Nations Unies, elle est cependant privée des moyens de faire valoir son point de vue avec plus de force et de chances de succès et ne peut donc que prendre acte de la procédure choisie par le Secrétaire Général. La décision de ce dernier n'enlève rien à la détermination du Conseil Fédéral de réaliser à Genève la Maison de l'Environnement, qui regroupera les secrétariats dépendants du PNUE et renforcera le rôle de Genève dans ce domaine.

Speaking note

November 12, 1992

Mr President,
Distinguished Delegates,

It is an honor for me to have the opportunity to present the Swiss Government's views on some aspects of the institutional follow-up of the Rio Conference. I should like to thank you very much.

As you know my Government has, on several occasions, offered to host the Secretariat of the Commission for Sustainable Development (CSD) in Geneva. It has done so for the following reasons:

1. Agenda 21 - unprecedented in its importance and cross-sectorial approach to the problems to be tackled in the century to come - should be dealt with by an institution, namely the CSD, which has a very high profile, and should remain somewhat distant - as the EC-non paper puts it - from exposure to issues of a mainly political nature. The Commission, as well as its secretariat, should rather be exposed to the serenity which has contributed to the success - for instance - of the Human Rights Commissions or for many other delicate conferences and encounters. This could also be called "the Spirit of Geneva"
2. More important, Geneva has - as the US position paper puts it - "the adequate infrastructures and offers the best venue for facilitating close cooperation with all technical specialized agencies, because it has become established in practice as the local for interagency action". Considering the network of interagency action which has developed in Geneva over decades we can subscribe to this conclusion. The brochure which is at your disposal in this conference room gives you information about all governmental and non-governmental bodies in Geneva dealing directly or indirectly with environment and development issues.
3. We welcome and support the Secretary General's endeavours aimed at restructuring the economic and social sector. We believe that his line of thinking which he has presented to us on November 2nd does not preclude Geneva to be the heart for the dialogue on sustainable development. Why? Firstly, and I quote the G-77 position paper, the secretariat should be an **identified separate** entity. Secondly, cooperation between the CSD-secretariat, DESD and UNDP can be maintained through a small New York "antenna". I should add that the idea of having "antennas" in other UN-

centers has been put on the table by Ambassador Razali's draft resolution. Thirdly, the idea of eliminating duplications, using existing mechanisms of cooperation and coordination can best be served by having the secretariat in a place where work synergies exist: it is our conviction that Geneva responds best to these criteria, being the site of numerous UNEP-bodies, treaty secretariats, the UNCED-secretariat, the GATT, UNCTAD, WHO, WMO, the Business Council for Sustainable Development, the International Academy of the Environment, CITES, IUCN, WWF, etc., etc.

4. As you know the UNCED secretariat in Geneva is still functioning. We believe that its outstanding expertise and experience in handling Agenda 21 issues as well as its **mere existence** should not be wasted. It would be an example of efficient use of existing expertise and personal resources to transform it into the secretariat of the CDD.

Monsieur le Président,
Messieurs et Mesdames les délégués,

Ayant mis en évidence les avantages qu'offre Genève quant à l'utilisation maximale des mécanismes de coopération qui s'y sont déjà développés dans le domaine de l'environnement, je souhaite vous rappeler, tout en la précisant, l'offre que le gouvernement suisse vous a présentée à diverses reprises. La Suisse a l'intention, en effet, de contribuer concrètement, de la manière la plus utile possible et dans un esprit de solidarité internationale, au bon fonctionnement de la Commission pour le développement durable (CDD).

En premier lieu, soutenu dans cette idée par les autorités genevoises, le gouvernement suisse a décidé de rechercher un immeuble propice au regroupement fonctionnel de toutes les unités du PNUE, du Secrétariat de la CDD, ainsi que d'autres organismes qui se consacreront aux questions d'environnement et dont la création est imminente. Cette "Maison de l'environnement" pourrait être établie, entre autres possibilités que nous étudions actuellement, dans le Palais Wilson dont nous avons entrepris de concevoir les possibilités de rénovation. Le Palais Wilson, ancien siège de la Société des Nations et témoin historique des premiers efforts de collaboration internationale, est dignement situé aux abords immédiats de la rade genevoise.

D'ici la fin des travaux de la "Maison de l'environnement" les organisations environnementales concernées disposeront gratuitement d'un immeuble moderne permettant de réunir, sous un même toit, les unités du PNUE présentement dispersées à Genève.

Le gouvernement suisse a décidé, par ailleurs, de financer les activités de la CDD respectivement de son Secrétariat à Genève jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 1 million et demi de francs suisses, soit environ 1,1 million de dollars, et cela pendant une période de 5 ans. Nous partons de l'idée, en effet, qu'au terme de cette période transitoire les travaux pour la "Maison de l'environnement" auront été achevés et que l'emménagement dans ces locaux pourra être dès lors effectué.

Enfin, nous avons surtout été sensibles au fait, relevé dans quelques-unes de vos capitales ainsi qu'à New York dans nos échanges de vue récents à ce sujet, que certains pays auraient peine à participer activement aux travaux de la CDD car ils ne disposent pas, à Genève, de missions permanentes. Nous avons constaté, par ailleurs, qu'il s'agissait là, pour l'essentiel, des mêmes pays qui sont directement touchés par les problèmes du développement durable, notamment par les dangers posés par les changements climatiques. C'est forts de cette constatation que nous avons déclaré, au cours du débat général de la semaine passée, qu'aucun pays ne devrait être empêché, pour des raisons matérielles, de suivre les travaux de la CDD à Genève.

Le gouvernement suisse est dès lors disposé à prendre en charge les montants nécessaires pour permettre aux pays les moins avancés de venir suivre à Genève les réunions de la CDD. Nous n'excluons pas non plus de contribuer à la couverture des mêmes frais pour d'autres pays qui n'auraient pas de missions à Genève et dont nous examinerons la demande à cette fin avec bienveillance. Je tiens à le répéter: aucun pays ne devrait être empêché, pour des raisons matérielles, de suivre les travaux de la CDD à Genève.

Merci de votre attention.